



Conditions d'Adhésion Saison 2017 / 2018

COTISATIONS	Euros
1) Membre seul à partir de 16 ans	
Carte Club.....	81,80
Licence.....	39,20
Redevance piscine.....	25,00
TOTAL.....	146,00
2) Deuxième membre adulte de la même famille	
Carte Club.....	65,80
Licence.....	39,20
Redevance piscine.....	25,00
TOTAL.....	130,00
3) Jeunes de moins de 16 ans nés après le 31/12/99	
Carte Club.....	49,00
Licence.....	25,00
Redevance piscine.....	25,00
TOTAL.....	99,00

(paiement par chèques vacances ou coupon sport accepté)

FACULTATIF :

Assurance complémentaire (AXA)*

Loisir 1.....20,00
Loisir 1 Top.....39,00

Garantie loisir top: Garanties de base + assurance voyage plongée dans le monde entier
(annulation, interruption, assurance bagages voyage plongée)

Revue Subaqua..... 26,00

DIVERS :

Toute Carte CMAS :12,00

(Brevets de plongée à partir du Niveau 2, Brevets APNEE, Brevet RIFAP, réédition d'une carte licence)

Sortie Fosse à Montluçon..... 15,00

"Cotisation passager"

pour les plongeurs extérieurs au club désirant plonger sous la responsabilité du club **40€ par sortie**

PREMIERE ANNEE : AJOUTER 20 € (pour participation aux frais de passeport/carnet de plongée et carte CMAS.)

La carte Club comprend :

- ▶ Les entraînements piscine
- ▶ L'initiation à la plongée et à la nage avec palmes
- ▶ L'initiation et le perfectionnement à l'apnée
- ▶ Le prêt de matériel de plongée (combinaison, gilet stabilisateur, détendeur, bloc)

La licence comprend :

- ▶ L'assurance en responsabilité civile pour le pêche sous-marine (pour les plus de 16 ans)
- ▶ L'assurance responsabilité civile (indispensable pour participer aux activités du club)
- ▶ L'accès aux différentes activités fédérales

**** L'assurance complémentaire :***

- ▶ **Indispensable** pour vous couvrir d'éventuels dommages corporels si votre assurance personnelle ne vous couvre pas pour la pratique de la plongée sous-marine.
- ▶ **Obligatoire pour la compétition.**

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1) Photocopie du certificat médical de non contre indication à la plongée **(garder l'original).**

Certificat pouvant être établi par un médecin généraliste. Il est cependant fortement recommandé de s'adresser à un médecin du sport ou à l'un des médecins fédéraux dont la liste est sur la feuille de présentation.

Un avis d'un médecin ORL est conseillé pour les débutants et les nouveaux adhérents.

Pour les compétitions le certificat doit être obligatoirement établi par un médecin fédéral ou un médecin du sport

- 2) **Une photo d'identité la première année d'inscription**
- 3) **Pour les mineurs : AUTORISATION PARENTALE**
- 4) **Fiche de renseignements jointe, complétée avec justificatifs des niveaux.**

MATERIEL NECESSAIRE A LA PRATIQUE

- ▶ **Palmes – masque – tuba – gants –chaussons – ceinture de plombs.**